



Réf. Farde e-Assemblées : 2306205

N° OJ : 190**Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019**

Objet : OPP/2019/188 - Recapitalisation des sociétés immobilières de service public Foyer Laekenois et Logement Bruxellois dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux.

Le Conseil communal,

Considérant que dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux, la Ville apportera un soutien indispensable à la bonne fin du programme via une recapitalisation des deux SISP, Logement Bruxellois et Foyer Laekenois;

Considérant que Le Foyer Laekenois a décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 4.500.000 EUR par la création de 392.630 parts sociales nouvelles numérotées de 14.879.321 à 15.271.950;

Considérant que le Logement Bruxellois a décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 500.000 EUR par la création de 40.340 parts sociales nouvelles numérotées de 82.325 à 124.664;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/512/52 du budget extraordinaire de 2019 (projet d'investissement MO66-9-2019);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Souscrire à 392.630 nouvelles parts sociales de la srl Le Foyer Laekenois, Avenue de l'Arbre Ballon 5A à 1020 Bruxelles, pour une dépense de 4.500.000,00 EUR à engager à l'article 13766/512/52 du budget extraordinaire de 2019.

Article 2 : Souscrire à 40.340 nouvelles parts sociales de la srl Le Logement Bruxellois, Rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 500.000,00 EUR à engager à l'article 13766/512/52 du budget extraordinaire de 2019.

Annexes :